

**DÉLIBÉRATION****COMMUNE DE VALLONS-DE-L'ERDRE  
(LOIRE ATLANTIQUE)****SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUILLET 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le dix-sept juillet à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de VALLONS-DE-L'ERDRE, dûment convoqué le onze juillet deux mille vingt-trois, s'est réuni salle du conseil municipal à VALLONS-DE-L'ERDRE, sous la présidence de Monsieur Jean-Yves PLOTEAU, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33

**PRÉSENTS** : Monsieur le Maire, Madame Sophie GILLOT, Monsieur Luc LÉPICIER, Madame Gaëlle TERRIEN, Monsieur Franck COUTY, Madame Léa GUILLET, Madame Magali PETITRENAUD, Monsieur Mickael VALLÉE, Madame Valérie VÉRON, Monsieur Olivier BÉZIE, Madame Gaëlle BOURGEOIS, Monsieur Frédéric DUBOIS, Madame Sonia ESNAULT, Monsieur David ÉVAIN, Madame Jennifer GODIN, Monsieur Frank GUILLAUDEUX, Madame Catherine HAMON, Monsieur Thierry MARQUIS, Madame Maud MERING, Madame Laëtitia NYS, Madame Marie-Danielle RICHARD, Madame Dominique RIOU, Monsieur Stéphane TRÉBOUVIL et Monsieur Thierry VANDAELE

**EXCUSÉS** : Monsieur Hubert PLOTEAU, Monsieur Olivier CADIOT, Madame Christelle ESNAULT, Monsieur Sébastien FOULONNEAU, Monsieur Nicolas LEDUC, Madame Louise MOREAU et Monsieur Jean-Charles OLIVE

Nombre de conseillers	
En exercice.....	33
Présents.....	24
Votants .....	24

**ABSENTES** : Madame Sabine ANGINARD et Madame Marine VIAUD

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Monsieur Frank GUILLAUDEUX

-----

DCM n°167/2023 - 9.1.5

**Raccordement d'une centrale photovoltaïque (lieu-dit Le Sable) - convention entre la commune et la société ENEDIS - signature**

Rapporteur : Monsieur LÉPICIER

Dans le cadre du projet de raccordement d'une centrale photovoltaïque au lieu-dit Le Sable, la SAS C.E.R. VINCENT de ANJOUIN (36), mandatée par la société ENEDIS, a transmis à la commune un projet de convention de servitudes.

Dans ce projet, à l'article 1 « droits de servitudes consentis à ENEDIS », il est stipulé que « le propriétaire reconnaît à ENEDIS, les droits suivants : .... effectuer l'élagage, l'abattage ou le dessouchage de toutes plantations, branches ou arbres qui, se trouvant à proximité de l'emplacement des ouvrages, gênent leur pose ou pourraient par leur mouvement, chute ou croissance, occasionner des dommages aux ouvrages... ».

Le tracé envisagé initialement traversant la voie verte, il a été demandé à la SAS C.E.R. VINCENT de le modifier afin de ne pas empiéter sur ladite voie.

Par retour de courriel en date du 11 juillet 2023, la SAS C.E.R. VINCENT a informé la collectivité que la société ENEDIS a approuvé un nouveau tracé, tracé qui serait annexé à la présente délibération.

À noter que, sur la convention, il serait ajouté une mention stipulant qu'aucune plantation se trouvant sur la voie verte ne devrait être élaguée, abattue ou dessouchée.

Le projet de convention et la proposition de nouveau tracé ont été envoyés par courriel aux élus le 11 juillet 2023.

Sur avis favorable des membres du bureau municipal réunis le 10 juillet 2023,

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :**

- **APPROUVE** la convention de servitudes relative au raccordement d'une centrale photovoltaïque au lieu-dit Le Sable ;
- **PREND ACTE** qu'il sera ajouté sur la convention une mention stipulant qu'aucune plantation se trouvant sur la voie verte ne devra être élaguée, abattue ou dessouchée ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention annexée à la présente délibération ;
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire ou son représentant pour signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

Délibération publiée le 25 juillet 2023

**Le Maire,  
Jean-Yves PLOTEAU**

**Le secrétaire de séance,  
Frank GUILLAUMEUX**



Envoyé en préfecture le 24/07/2023  
Reçu en préfecture le 24/07/2023  
ID : 044-200078079-20230717-DCM\_167\_2023-DE